



APPLICATION LOI DIALOGUE SOCIAL FONCTION PUBLIQUE RÉUNION DU MARDI 20 JUILLET 2010

Délégation FSU : Bernadette Groison, Eugenio Bressan, Philippe Dupont, Anne Galmiche.

Réunion présidée par Samuel Barreault, directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique.

Ordre du jour proposé en séance : les chantiers réglementaires pour les 3 versants de la FP (textes CAP - CT - CSFP - CCFP) ; les élections de 2011 (circulaire du ministre du travail) ; la composition numérique des instances (tour de table).

Présentation

Des dispositions de la loi sont d'application directe : les nouvelles règles de négociation ; les garanties pour les agents investis de mandat syndical.

D'autres appellent des textes d'application ou la révision des textes actuels : accès aux élections, règles de composition des instances, textes sur les Cap, CT, conseils supérieurs, etc.

Calendrier d'entrée en vigueur : pour les CAP et CT de la FPE et de la FPH ⇒ 1^{er} janvier 2011 ; transformation des CTP élus en 2010 en CT du point de vue de la représentation de l'administration ⇒ 1^{er} novembre 2011 (ce point est interpellé par la FSU car il reporte d'autant l'entrée en vigueur de la règle d'opposition unanime des représentants syndicaux dans les CT-P).

Intervention de la FSU

Les syndicats ne sont pas responsables de l'adoption tardive de la loi, ni non plus d'une décision qui a traîné quant à la date des élections. Nous avons reçu un ensemble de textes quelques jours avant cette réunion ; il n'est pas envisageable de se prononcer sur ces projets aujourd'hui ni d'en débattre au fond. Se concentrer sur des questions plus générales.

➤ Demande une communication de tous les projets de textes qui doivent être pris en application de la loi ; nécessaire pour pouvoir participer aux discussions en ayant une vue d'ensemble car de nombreux points ont des liens entre eux (pour sa part l'administration en reste à une approche par « bloc homogène ») ;

➤ Demande un calendrier précis afin de pouvoir être mandatée sur chaque question (des propositions seront faites) ;

➤ Demande une discussion sur le projet de circulaire du ministre du travail. Pose le problème de la date retenue pour les élections (jeudi 20 octobre 2011) et de sa compatibilité avec « *un dépouillement le jour même de l'élection et au plus tard le lendemain* » : un tel dispositif est irréaliste pour les élections au MEN ; est en contradiction sur ce point avec les projets de décret sur les CAP et les CT (dépouillement au plus tard dans les 3 jours). Présente la demande que pour l'EN les élections puissent se tenir le mardi 18 octobre avec un dépouillement le 21 octobre (engagement d'examiner la question).

➤ Avoir connaissance du projet de texte sur le CCFP (conseil commun de la fonction publique) ;

➤ Émet des réserves sur l'acceptation généralisée de listes incomplètes pour les élections aux CT ; dénonce l'absence de renouvellement d'instances en cours de mandat quand une liste ne peut plus pouvoir les sièges auxquels elle a droit ; demande que toute mise en place de l'e-vote ne soit possible que sur la base d'un accord des OS ; demande que les élections aux CCP soient jumelées aux autres élections CAP et CT ;

➤ Demande qu'une réflexion soit conduite sur le « statut » de l'élu CAP et de l'élu CT ; que soit clarifiée la question « qui peut négocier ? ». Il est donc urgent de discuter du texte sur la validité des accords.

Autres interventions syndicales

Plusieurs vont dans le sens de celle de la FSU (exigence d'un calendrier précis, d'une communication de tous les projets de textes, etc.).

D'autres points sont évoqués :

- Demande d'un bilan des accords signés dans la FP et dans les ministères (cfdt) ;
- Réduction du délai entre le dépôt des listes et la date du scrutin de 6 à 4 semaines (cgt) ;
- Possibilité de désigner les élus dans un CT dans la liste présentée sans respecter l'ordre de présentation (cgt) ; rapport entre élus CT et mandat des OS (cgt)
- Respecter la diversité syndicale, ce qui implique l'acceptation de favoriser les listes incomplètes et les scrutins sur sigle, d'attribuer un nombre très important de sièges dans les CT, les conseils supérieurs et le CCFP (cftc, cgc)

Composition des instances

L'administration souhaite avoir le sentiment sur la composition numérique des CT aux différents niveaux et des conseils supérieurs et commun. La plupart des OS disent qu'elles n'ont pas de mandat, sauf Cftc et Cgc (cf. ci-dessus).

Questions posées aux OS pour les trois versants de la FP :

- CT locaux : dans la FPE, proportionnalité au nombre d'agents ?
- CT intermédiaires FPE : des seuils ? des plafonds ?
- Dose de proportionnalité dans la composition numérique des CSFP ? un siège pour combien d'agents ?
- Nombre de sièges au CCFP ?
- CAP : mise en cohérence du nombre de sièges entre les corps, les FP ?

Eugenio Bressan